OPPOSITION
AUX DEMANDES DE MODIFICATIONS
DES CAHIERS DES CHARGES RELATIFS AUX
APPELLATIONS D'ORIGINE CONTRÔLEE
« CHAMPAGNE »
« COTEAUX CHAMPENOIS »
« ROSE DES RICEYS »

TITRE REFERENCE DU DOSSIER :
NOVSL EN CHAMPAGNE

POUR

INAO Institut national de l'origine et de la qualité
43 ter rue des Forges
51200 Epernay

DANS LE CADRE

de la PNO procédure nationale d'opposition publiée au journal officiel de la république française les 4 et 5 MARS 2022

PAR

Ensemble de personnes ayant un intérêt légitime

OPPOSITION

Les signataires se déclarent personnes ayant un intérêt légitime dans cette procédure nationale d'opposition et s'opposent avec motivation à toutes les modifications qui apparaissent dans le corps du texte en caractères gras des cahiers des charges de l'AOC Champagne, Coteaux Champenois et Rosé des Riceys des points VI. 1° a) et VI. 1° b).

TABLE DES MATIÈRES

I. Le contexte du vote en juillet 2021 pour une modification du Cahier des Charges des AOC Champagne, Coteaux Champenois et Rosé des Riceys

II. Le rapport de l'expérimentation des VSL en Champagne ou l'art subtil de cacher le diable dans les détails.

1. VSL et ENVIRONNEMENT : ou l'art de perdre une dynamique positive
2. VSL et MODE DE PRODUCTION : ou l'art de meurtrir le cœur de cahiers des charges historiques
3. VSL et VINIFICATIONS : ou l'art de faire du raisin sans finalité
4. VSL et TYPICITES DES VINS DE L'AOC CHAMPAGNE : ou l'art de devenir hors la loi
5. VSL et VIABILITE ECONOMIQUE : ou l'art de baisser les exigences qualitatives
6. VSL et VOISINAGE DU VIGNOBLE : ou l'art de mettre le feu aux poudres
7. VSL et RISQUES CLIMATIQUES : ou l'art d'omettre la partie immergée de l'iceberg

III. AOC/AOP et CONCURRENCE DELOYALE

LISTE DES ANNEXES

1. Article Vitisphere 24 juin 2019
2. Article Vitisphere 17 novembre 2020
3. Email Service Relations Adhérents SGV 4 mai 2021
4. Prospectus Tout savoir sur… l'expérimentation. Mode de conduite et enherbement, Les Vignes Semi-Large
5. Email SGV 8 avril 2021
6. Rapport sur « Mode de conduite et enherbement les vignes semi-larges en Champagne »
7. Email Direction SGV 26 mai 2021
8. Article Journal l'Union 10 mai 2021
9. Article Journal l'Union 24 mai 2021
10. Texte Pétition 23 juin 2021
11. Rapport Groupe de Travail MCE 2016

I. Le contexte du vote en juillet 2021 pour une modification du Cahier des Charges des AOC Champagne, Coteaux Champenois et Rosé des Riceys

L'expérimentation sur les Vignes dites Semi-larges (VSL) a débuté en 2006, avec un bilan intermédiaire anticipé en 2017, remis au SGV début 2021.
Le vote au sein du Conseil d'Administration du Syndicat Général des Vignerons de Champagne sur les modifications au Cahier des Charges de l'Appellation Champagne a eu lieu le 27 juillet 2021.

Le 18 juin 2019, lors d'une conférence de presse au Domaine Expérimental de l'Interprofession de Plumecoq, le directeur du Pôle Technique et Environnement du Comité Champagne, Arnaud Descôtes, déclare que les résultats des essais sur l'implantation des VSL seront transmis aux professionnels pour fin 2019 (Article Vitisphere 24 Juin 2019, Annexe 1).

De ce moment jusqu'au début de l'année 2021, aucune information particulière n'est donnée sur le sujet. En 2020 l'arrivée de l'épidémie de la COVID-19 concentre l'attention sur la situation sanitaire. L'état d'urgence se prolonge en 2021 quand la diffusion de la maladie est encore à la base de mesures sanitaires strictes. Tout cela empêche les débats réguliers lors de réunions et les discussions informelles entre vignerons en dehors de réunions, ne permettant pas d'être informé et de voir la réalisation de divers positions et compréhensions des enjeux.

- ⇨ **Malgré ce contexte le SGV décide d'initier la démarche vers le vote du 27 juillet 2021.**

Le 17 novembre 2020, le président du Syndicat Général des Vignerons de Champagne, Maxime Toubart, déclare « J'aimerais mener une large consultation avec un vote dans les sections locales. ». Il souligne le contexte en déclarant « Nous verrons si c'est réalisable dans le contexte sanitaire actuel ».
(Article Vitisphere 17 novembre 2020, Annexe 2)

- ⇨ **Le Président et le bureau n'ont jamais mis en place le vote dans les sections locales.**

L'année viticole 2021 en Champagne est désastreuse et demande aux vignerons cultivant la vigne au sein de l'Appellation Champagne d'être constamment présents dans le vignoble et de concentrer les efforts pour sauver la récolte future.
Ces circonstances ajoutent un important obstacle aux discussions entre les administrateurs chargés du vote du 21 juillet 2021 et les communautés vigneronnes locales.

- ⇨ **La ramification de l'information à propos des « VSL » ne se fait pas dans la filière.**

En outre, les consultations publiques promues par le SGV sont très rares et mal programmées. A peine trois mois avant le vote des Administrateurs du 27 Juillet 2021, le SGV organise une série de 10 réunions informatives dans le court intervalle d'un mois (du 4 mai au 2 juin 2021). Le timing est très peu favorable à un débat fructueux aux opinions conscientes et analyses informées. La région champenoise connait en même temps des pluies incessantes et des orages à répétitions qui occupent les vignerons à tenter de protéger leur vigne.
La communication sur les dates de réunion se fait par email, individuellement par secteur et elle ne partage pas le programme détaillé avec les dates et sites des réunions d'autres secteurs. (Email Service Relations Adhérents SGV 4 mai 2021, Annexe 3)

- ⇨ **La possibilité de participation pour chaque vigneron est donc réduite à une seule date.**

Les réunions se déroulent sur la base d'un superficiel prospectus informatif de trois pages envoyés par email dans lequel manquent de très nombreuses informations fondamentales et aussi de nombreuses informations de détails. Par exemple, la différence de rendements par Kilo/Hectare entre vigne REF et VSL est exprimée par une moyenne des trois cépages principaux de l'Appellation où tout est confondu : type de cépage, profondeur de sol, porte greffe et greffon, architecture de la taille, etc.

Au niveau des informations importantes de détail, les sites de réalisation de l'expérimentation et leur encépagement spécifique ne sont pas indiqués, ne permettant pas de comprendre combien de parcelles témoins sont plantées en Meunier ou Chardonnay ; les aléas des différents millésimes et leurs conséquences sur les rendements ne sont pas indiqués non plus. (Prospectus Tout savoir sur… l'expérimentation. Mode de conduite et enherbement, Les Vignes Semi-Large. Annexe 4)

L'accès au rapport des études et expérimentations conduites est impossible et refusé. En effet si le prospectus ainsi que des mini vidéos de présentation du dossier sont librement accessibles sur le site extranet du SGV Champagne, (cf. Email SGV 8 avril 2021, Annexe 5), les données complètes sont inaccessibles.
Un débat informé et une vérification des éléments sont irréalisables, laissant la place à des discussions dépourvues d'objectivité scientifique.
À la suite d'une insistance publique et répétée de pouvoir consulter des résultats des expérimentations, la direction du SGV fait parvenir par email, sur demande volontaire et nominale, un Rapport sur « Mode de conduite et enherbement les vignes semi-larges en Champagne » (Annexe 6) en date du 26 mai, à la quasi-fin du programme de réunions publiques prévues et sous forme de données confidentielles « à votre usage exclusif ».
(Email Direction SGV 26 mai 2021, Annexe 7)

- ⇨ **Toutes les réunions se tiennent avec les informations d'un prospectus de trois pages.**

Pour aller plus loin et s'informer en dehors de l'étude menée sur notre terroir par le Comité Champagne, le manque de temps et le manque d'informations avant juillet 2021 ne permet pas la comparaison et l'analyse des données avec des études agronomiques et scientifiques conduites dans d'autres régions en France et à l'étranger sur les VSL.

- ⇨ **L'intérêt de confronter les expérimentations constitue la base même de la méthode scientifique.**

Dans ces conditions, nombreux acteurs de la filière réclament un report du vote.
Un groupe de travail des Vignerons Indépendants de Champagne sur les VSL est organisé. Dans un communiqué de presse, leur président Yves Couvreur déclare « La conclusion du groupe est de demander un report pour faire de nouvelles dégustations et analyses qualitatives, pour aller plus loin dans un débat qui va engager toute notre profession pour les prochaines années, mais aussi pour les générations à venir ». (Article Journal L'Union 10 mai 2021, Annexe 8)

L'intersyndicale CGT du Champagne par la voix de son secrétaire Philippe Cothenet appelle le SGV à un report du vote par souci sur la baisse de l'emploi viticole en Champagne et sur l'inquiétude des consommateurs à ce changement. (Journal L'Union 24 mai 2021, Annexe 9)

De plus, la demande d'un report du vote fait l'objet d'une pétition en ligne sur la plateforme Change.org. Elle est intitulée « Pour un report du vote des VSL en Champagne » et signée par 857 personnes parmi lesquelles figurent une majorité de professionnels de la filière champenoise ainsi que professionnels du monde du vin et de la gastronomie fortement liés au Champagne. Le texte appelle aussi à répondre à des questions spécifiques comme « Est-ce que nos vignes champenoises actuelles ne sont pas plus adaptées que les faibles densités au réchauffement climatique ? », « Quelles sont les réelles motivations de notre région à baisser la densité et imiter les plantations de nos concurrents : Prosecco, Cava ? ».
(Pétition 23 juin 2021, Annexe 10)

- ⇨ **Toutes ces instances ont été ignorées et le vote est confirmé sans explication de la part du SGV ni de l'ODG, toujours dans le contexte difficile de l'année 2021.**

II. Le rapport de l'expérimentation des VSL en Champagne ou l'art subtil de cacher le diable dans les détails.

En France, les essais et la recherche ont toujours eu pour but de mettre à l'épreuve des méthodes alternatives ou nouvelles. Mais en quoi une plantation d'une densité de 5000 pieds/hectares représente-t-elle une nouveauté ou une quelconque avancée pour le vignoble ?

A la lecture éclairée de ce rapport (annexe 6), chaque point énoncé peut être remis en cause. C'est pourquoi nous tenons à préciser notre vision vigneronne en apportant nos réflexions au travers d'une argumentation réaliste qui appuie **notre ferme opposition à la modification du cahier des charges de l'AOC Champagne, Coteaux Champenois et Rosé des Riceys sur les point VI 1 a et b.**

1. VSL et ENVIRONNEMENT : ou l'art de perdre une dynamique positive

A l'inverse de ce qui est prôné dans ce rapport, la mise en place des VSL influence et impacte négativement la biodiversité et la vie des sols, tout en ayant une incidence néfaste sur le développement du HVE et de la viticulture biologique, ainsi que sur l'impact carbone de chaque vigneron.

En effet, la biodiversité s'exprime positivement aujourd'hui en Champagne au travers d'une belle occupation racinaire par la vigne et des plantes auxiliaires qui poussent naturellement. Cette biodiversité est accompagnée par le travail du vigneron, du fait de sa capacité à laisser s'implanter entre les rangs un couvert végétal naturel, ou à semer un couvert adapté aux besoins de ses parcelles et à travailler sous le rang, ou en désherbant de façon cadrée.
On imagine aisément que l'inter-rang d'une VSL plantée à 2m sera semée d'un pâturin commun (ou pas) pour résister aux passages réguliers d'engin mécaniques.
Quelle diversité !

De plus, la seule proposition du cahier des charges concernant les couverts végétaux est liée à une période du 30 novembre (sic) au 31 janvier, il n'est mentionné nulle part une quelconque information sur la taille de ces inter-rangs couverts.

Enfin, enlever un rang sur deux va générer plus de passage de matériels mécaniques et donc engendrer un risque plus grand de tassement des sols.

Par ailleurs, si le système racinaire d'une vigne est prépondérant comparé à sa surface foliaire, il en est tout autre pour les couverts végétaux, pour qui le ratio racine-feuille est inversé.
Cela laisse à penser que de ne voir uniquement la biodiversité via le prisme de ce qui pousse hors du sol n'est qu'une vision biaisée et incomplète de ce qu'est réellement la biodiversité.

Concernant le bilan carbone de chaque vigneron, selon le tableau 32 p.73 de ce rapport, le nombre d'heures pour désherber mécaniquement, tondre, gérer les inter-ceps, appliquer les traitements, les produits de traitements et les engrais est équivalent à 22,8 heures/ha/an pour la vigne REF.
Mais il est à noter que pour une vigne VSL, ce même calcul engin revient à 36,5 heures/ha/an, soit une augmentation de 60% de temps de tracteurs !
S'il est vrai que la consommation de diesel est plus importante actuellement pour un enjambeur qu'un tracteur inter-rang, il est aussi à noter que la mise en marché des premiers tracteurs à énergie électrique sont des enjambeurs, depuis plus de 10 ans.
Par opposition, il n'existe pas encore d'équivalent électrique pour les tracteurs inter-rang, engin pourtant incontournable dans la culture en VSL, puisqu'issus des grandes cultures et d'un travail intensif.

Aussi, il est certain que le bilan carbone d'une VSL à laquelle on demandera de très haut rendement par pied sera moins bon qu'une vigne Référente. En effet, le rapport a fixé ses calculs sur une durée de vie de vignes de 30 ans. C'est d'ores et déjà imaginer leur courte vie, alors que la moyenne d'âge actuelle des vignes de Champagne dépasse les 35 ans.
Qui plus est, à compter de cet âge, les raisins de ses vignes à belle densité donnent de très grands vins de Champagne.

La réponse qualitative pour garder une bonne gestion des sols et des sous-sols ne réside pas dans l'élargissement des rangs, l'appauvrissement de la diversité des couverts ni dans l'utilisation de matériel mono-rang avec du matériel tracté plus imposant et avec des passages mécaniques répétés.

La promotion des VSL avant le vote ayant été largement couplée à l'objectif « Zéro herbicide 2025 » par nos administrateurs du SGV, cela revient à faire de cette expérimentation un argument pour faciliter la mise en œuvre du zéro herbicide.
Cela étant, ces mêmes représentants par la voix de leur président viennent purement et simplement d'annuler cet objectif Zéro herbicide 2025 lors de la récente Assemblée Générale du SGV du 7 Avril dernier.
Un non-sens de plus.

Le résultat de cette expérimentation ne fait que donner plus de place aux gros engins mécaniques, et non à la vigne. Et le but n'est finalement que de réduire les coûts grâce à l'usage d'outils génériques utilisés, sans différenciation avec d'autres régions viticoles mondiales.
Pourtant pour mieux gérer sols et sous-sols, de vraies nouveautés via la robotisation et de nouvelles pistes, comme les CIMS (Cultures Intermédiaires Multi-Services) nécessiteraient d'être explorées, mais ne bénéficient quant à elles, d'aucune expérimentation.

Enfin, pour conclure sur l'influence des VSL et sur le développement de la culture en conduite biologique, il est à noter que la Bio a connu l'an passé une expansion de 33%, ce qui représente 8% de l'AOC Champagne.(CR AGO 2022 Association Champagne Biologique) La viticulture biologique n'attend donc nullement une baisse de la densité de plantation pour se développer.

En effet, conduire une vigne de 5000 pieds/ha en visant une production en adéquation avec les rendements champenois actuels va demander beaucoup plus de fertilisation, va orienter le vigneron vers le choix de clones très productifs et non diversifiés, et exigera une protection phytosanitaire sécuritaire afin d'amoindrir le risque de pertes de rendements.
Si, pour compenser la faible densité, ces pratiques productivistes sur VSL ne permettent pas d'atteindre le rendement régional à l'hectare, alors d'autres pratiques productivistes seront également appliquées sur les vignes à densités Référentes de l'exploitation. Un cercle vicieux qui n'aura plus aucune vertus…
C'est donc, tout l'inverse de ce que véhicule les certifications environnementales, comme HVE, qui s'inscrivent dans la traçabilité et la promotion d'une approche culturale équilibrée.

2. VSL et MODE DE PRODUCTION : ou l'art de meurtrir le cœur d'un cahier des charges historique

Premièrement, l'étude des modes de productions représente une grande partie de l'expérimentation menée. Il est intéressant de quantifier les différents éléments selon les types de culture. Cependant le contexte parait totalement dépassé par rapport à l'évolution de la Champagne, du Climat et des attentes sociétales. Au début des essais, la viticulture champenoise était globalement différente de celle d'aujourd'hui. L'arrêt des herbicides, la concurrence avec l'enherbement, la maturité du vignoble, les nouvelles conditions météorologiques et les demandes de la société, sont désormais des éléments à prendre en considération.

Deuxièmement, l'expérimentation des VSL ayant été conduites en désherbage chimique et enherbement de l'inter-rang alors même que l'ODG avait annoncé l'arrêt des herbicides pour 2025, il est légitime de s'interroger sur la corrélation entre VSL et usage d'herbicides.
A ce jour, dans la culture de la vigne Référente, le désherbage mécanique est de plus en plus répandu.
Malheureusement ce rapport ne parle pas de la réalité pratique lié à ce type de désherbage, mais fait la part belle à l'usage des herbicides chimiques.
De plus, l'expérimentation a obligé les modalités VSL a gardé l'inter-rang enherbé. Le changement proposé du cahier des charges ne l'oblige pas du tout, excepté 63 jours/365j mais comme pour toutes modalités, REF et VSL .

En effet, un seul site expérimental, sur les 17 que compte l'étude, a travaillé uniquement sans herbicide chimique.
Il est donc impossible de s'appuyer sur ce cas isolé pour en tirer une quelconque conclusion tangible pour demain. Tout comme il est inefficient de tenter de convaincre quiconque de l'intérêt des VSL dans l'objectif du plan Zero Herbicide 2025, sous peine d'être dénoncé de Green-Washing.

Les rendements sont revus à la baisse depuis plusieurs années, et il peut apparaitre donc logique de vouloir une quantité potentielle moindre par hectare. Or, nous savons pertinemment que les trois principaux cépages ne se comportent pas de la même manière en termes de rendement agronomique potentiel.

Anticipons les aléas de demain tout en palliant ceux qui existent déjà aujourd'hui. Travaillons nos vignes de sorte à obtenir un potentiel plus important au début de la saison afin d'arriver à un rendement cohérent à la vendange. Pour ce faire, il convient de prendre en considération les pertes causées par les différents incidents liés au réchauffement climatique, comme le gel, la grêle et l'échaudage pour ne citer qu'eux.

Le Meunier est le cépage qui est le plus exigeant concernant les rendements et l'obtention d'une bonne qualité et maturité. Il apparaît irréaliste de croire qu'un système type VSL planté en Meunier puisse avoir des rendements moyen corrects – tels que nous connaissons : entre 7 000 et 13 000 kg / ha – sur une durée d'une quarantaine d'années. Il serait dangereux pour la Champagne, sa diversité et durabilité que le système VSL ne bénéficie qu'au cépage Chardonnay.

Le mode de taille légiféré en Champagne (surtout la taille dite Chablis) sont un atout majeur pour éviter les maladies du bois (Esca, Black dead Arm) grâce à un système de rajeunissement des charpentes qui permet une circulation importante et un bon flux de la sève.

A propos de la mortalité des pieds, nous devons évoquer alors le point du cahier des charges sur les manquants. Un seul pourcentage de 20% pour toutes les densités provoquerait une distorsion de concurrence entre les acteurs choisissant différentes modalités pour obtenir le calcul de rendement, puisque les pieds n'ont pas les mêmes charges de raisins potentiels. Il faudrait réadapter ces éléments sous peine d'incohérence.

Comme le démontre cette expérimentation, la taille Guyot est le seul système de taille adaptable au vignoble installé en VSL. Le temps d'expérimentation très faible sur la vigne en conduite VSL, avec un guyot arqué n'a cependant pas encore permis de constater l'augmentation de la mortalité liée aux maladies du bois. Ce qui, là encore, ne reflète pas la réalité. En effet, il s'avère que la plupart des vignobles qui travaillent de cette manière ont de graves soucis de maladies du bois. A titre d'exemple, sur le vignoble Sancerrois, on constate environ 5 % de pieds morts par an par une systématisation de la taille Guyot.
Cela signifie également, que ces ratios de pertes n'ont pas été intégré dans le calcul de durabilité de la vie du vignoble planté en VSL comparé au vignoble planté en vigne Référente.

Au regard du rendement productiviste attendu dans les plantations type VSL, la durée de ce mode de production nous paraît faible. Cette attente démesurée par rapport au nombre de pieds à l'hectare entrainera systématiquement un vieillissement prématuré des pieds de vignes. Alors qu'avec le modèle Référent et actuel, nous sommes dans la capacité de maintenir les pieds de vignes en bonne forme, et avec un rendement acceptable et rentable, pour une durée allant bien au-delà de 60 ans.
L'enracinement en profondeur, notamment dans la craie – véritable préservateur d'humidité et de matière minérale pour la vigueur et la santé de la plante – est indispensable. Avec une densité divisée par deux, nous sommes certains que nous ne profiterons plus des bénéfices, et de la qualité de nos sous-sols crayeux, qui perdront toute leur valeur et leur efficience.

Enfin, évoquons la question centrale de la densité dans le vignoble Champenois.
D'une part, si l'on se réfère au cahier des charges actuel, il est d'ores et déjà possible de baisser la densité de plantation en laissant plus d'espace et d'aération entre les rangs, jusqu'à 1,5

mètres entre rang. Mais il n'existe malheureusement aucune étude sur ces densités déjà existantes, pour lesquelles nous ne disposons ni d'aucune information sur le nombre de vignes plantées comme telles dans l'aire d'AOC Champagne, ni de quelconques retours de la part des vignerons ayant opté pour ce mode de conduite cultural. Pourquoi ?

D'autre part, concernant la variation de l'écartement entre les pieds, aucune expérimentation n'a été conduite ou agrée dans l'optique de réduire cet écart entres les ceps sur un même rang. La proposition qui nous ait faite évoque un passage de 0,90m à 0,70m, mais cette dernière n'a fait état d'aucun argumentaire rendu publique dans un rapport de travail. Elle ne peut donc pas être dûment validée.
Nous sommes toutefois disposés à proposer des vignes à l'expérimentation, afin de faire les choses dans les règles de l'art...

3. VSL et VINIFICATIONS : ou l'art de faire du raisin sans finalité

Le rapport initial ne donne aucune donnée sur les fermentations et parcours œnologiques. On est en droit de considérer cette opacité sur le sujet comme un moyen détourné de ne pas évoquer le caractère gustatif des différents vins issus de ces raisins.
Il serait plus que nécessaire pour avoir une étude complète et honnête de comprendre si ces raisins ont subi un schéma de vinification orientée et forcée.

- Quelle chaptalisation (à quelle proportion ?)

Dans le rapport final rendu (Annexe 6), et contrairement à celui du groupe de travail MCE 2016 (Annexe 11) qui met en lumière les détails, Site par Site, seules des moyennes floues sont visibles. Il semblerait donc qu'il soit plus simple d'omettre les détails pour faire parler les chiffres d'une façon plus arrangeante…
Mais si ces derniers avaient été retranscrits dans le rapport final, comment auriez-vous réussi à expliquer que 3 modalités font état d'une maturité des raisins **en dessous de 8,5 degrés** d'alcool potentiel ?
Ces lots aberrants outrepassent le cadre légal du cahier des charges de l'appellation d'Origine Champagne, et n'ont pas lieu de servir l'argumentation des VSL.
Et s'il est besoin d'en rajouter, comment expliquez-vous que plus de 35 vins présentent un titre alcoométrique volumique naturel minimum en dessous de 9% ?
Nous aurions aimé en discuter avec la commission d'enquête.

- Quel levurage ? Systématique ? Quelle typologie de levures a été choisie pour révéler quel aspect du vin ? réductive ? oxydative ?

- Quelle cinétique de fermentation ? avec ou sans thermorégulation ?

- Quels intrants œnologiques ont été utilisés ? Est-ce qu'un ajout d'azote a été systématisé (de façon à homogénéiser ?) C'est un point important puisque les racinaires des modalités VSL et REF sont totalement différents, tout comme ils peuvent avoir des azotes assimilables différents.

Autant de questions laissées (volontairement ?) sans réponse.
Le rapport d'expérimentation ne fait que l'état analytique des moûts et vins, mais sans faire état de l'impact humain qu'ils ont subi.

En effet, en considérant ces sujets œnologiques comme des points de détails tellement insignifiants qu'ils ne méritaient pas d'être abordés dans ce rapport, cette expérimentation néglige la finalité de tout travail vigneron : la production de vins de qualité en adéquation avec la législation en vigueur.

4. VSL et TYPICITES DES VINS DE l'AOC CHAMPAGNE : ou l'art de devenir hors la loi

La qualité des vins est jugée globalement similaire dans les expérimentations entre VSL et REF par le rapport final. Cependant les modalités de culture ne respectent pas les autres points du cahier des charges AOC Champagne et n'ont donc pas lieu d'être comparés.

- Le PETIT DETAIL des rendements aberrants !

Dans de nombreux sites d'expérimentation (annexe 11), les rendements à la vendange dépassent le point VI. 1.g fixé par le cahier des charges de l'appellation Champagne.
Dans un souci de transparence avec la loi, nous pouvons affirmer que plus de 20% des lots récoltés dépasse la Charge maximale moyenne à la parcelle de 19 700kg/ha, soit le **dépassement de 125,60hl/ha !**
Ces conduites de vignes n'ont pas leur place dans l'AOC Champagne. Elles remettent totalement en cause la validité du rapport en utilisant ces données et en faussant les résultats. On ne peut décemment pas appuyer de quelconques moyennes sur un modèle de culture de la vigne qui ne respecte pas les éléments de base et essentiel du cahier des charges Champenois.

Pour appuyer notre propos, il est à noter que plus de 4O% des lots récoltés ont dépassé le rendement butoir visé à l'article D. 645-7 du code rural et de la pêche maritime de 15 500 kg/ha soit 98, 80hl/ha.

Des vins illégaux ne peuvent pas servir de caution à une modification du cahier des charges.

- Modalités incomparables.

Les paramètres vigueur et rendement n'ont pas du tout été homogénéisées entre les 2 modes de conduite.
Certains sites constatent des rendements à la vendange supérieurs de 40% à 50% de plus dans les REF par rapport au VSL. Il est évident que la qualité des raisins, leur concentration aromatique et leur texture de bouche sont différentes, d'autant plus à des rendements dépassant l'AOC.
En comparant d'avantage le rendement plutôt que le mode de conduite du vignoble, cela fausse inéluctablement les résultats obtenus dans cette expérimentation.
En effet, dans le cas d'un rendement harmonisé, nous aurions pu constater les réels effets néfastes des VSL, à savoir, entre autres, un rendement par pied plus important ou encore un rapport d'exploration racinaire/fruit plus faible dans les plantations en VSL.
Ce paramètre d'exploration racinaire n'a d'ailleurs pas été mesuré dans l'expérimentation, ce qui est choquant pour un vin d'AOP, qui est censé refléter sa connexion à son terroir.

Le rapport annonce que 63% des dégustations des triangles ne sont pas significatifs. Ces dégustations ont été réalisées avec les vins issus des parcelles expérimentales d'un âge moyen de 8 ans, alors que l'âge moyen du parcellaire champenois est de plus de 35 ans. La jeunesse du parcellaire ainsi que les points évoqués ci-dessus ont permis d'obtenir des vins très peu différenciant entre les deux modalités. Mais le véritable impact des VSL sur la qualité des vins

de Champagne sera tout autre. La qualité des vins se verra négativement impactée. Les AOP sont là pour garantir un niveau de qualité, ainsi que l'expression d'un terroir, d'une région viticole et du travail de l'Homme dans ce lieu. Or, l'intégration des VSL dans le cahier des charges va aboutir à l'élaboration de vins beaucoup plus standardisés, issues de vignes industrialisées où la notion d'origine n'aura plus de raison d'être, et sera complètement déconnectée des valeurs historiques ancrées dans nos terroirs.

5. VSL et VIABILITE ECONOMIQUE : ou l'art de baisser les exigences qualitatives

Pourquoi une telle densité ? Rappelons que plus la densité est élevée, plus l'épaisseur du feuillage est faible. À partir de trois épaisseurs, une feuille consomme autant pour sa physiologie qu'elle ne produit de sucre, ce qui explique le système à 10 000 pieds. La qualité d'une vigne plantée à 10 000 pieds est donc très nettement supérieure à celle plantée à 5000 pieds. De très nombreuses études le démontrent depuis fort longtemps.
Évidemment, il est plus cher de planter et d'entretenir un vignoble à 10 000 pieds qu'à 5000. Le choix de la densité de plantation, un critère essentiel car il influe pendant de très longues années, dépend très largement de l'objectif de production. Pour un grand cru classé de Bordeaux et même pour un cru bourgeois, pour une appellation village en côte de Nuits ou en côte de Beaune et même en côte chalonnaise, la question ne se pose pas. La haute densité s'impose.

En Italie, l'appellation d'effervescent Franciacorta est confrontée à la terrible concurrence des effervescents à bas prix de Prosecco. Comme sa seule solution est de monter en qualité, tous les producteurs passent leur vignoble de la densité traditionnelle de 4000 pieds à 10 000. Un exemple à méditer, d'autant que Franciacorta s'est déjà donné des objectifs élevés pour son haut de gamme avec pour le Riserva un vieillissement sur lies d'au moins soixante mois.

Pendant ce temps, alors que la région Champagne bénéficie de cet avantage concurrentiel par son historique et de son ambition d'élaborer un effervescent de haut vol. Quelle erreur de baisser la densité de plantation pour baisser leurs coûts de production !
La haute réputation du champagne dépend très largement de cette haute densité de plantation.

Le choix de VSL avec des densités simplement supérieures à 4500 pieds/hectare est l'exemple type de la fausse bonne idée, car il faudrait en même temps pour ne pas dégrader la qualité, baisser les rendements qui sont, rappelons-le, nettement plus élevés qu'ailleurs et ne sont pas pour rien à l'économie somme toute florissante de la région. Étrangement personne ne parle de toucher aux points des rendements ou de les différencier par des appellations différentes.

Diviser la densité de plantation par deux sans rien toucher par ailleurs paraît très attractif à court terme pour le coût de production. Pourtant, clairement, ce n'est pas la solution parfaite pour lutter contre le changement climatique, loin de là. Elle n'est pas non plus la réponse pour l'enjeu environnemental de la Champagne qui est le grand défi des années à venir.

6. VSL et VOISINAGE DU VIGNOBLE : ou l'art de mettre le feu aux poudres

Concernant la qualité de vie du riverain, l'argument du rapport les VSL en Champagne qui vise à faire croire que cette dernière serait revue à la hausse grâce à l'utilisation de gros matériel tel les panneaux récupérateurs en VSL, n'est rien d'autre qu'une oasis trompeuse qui s'évanouit rapidement au fur et à mesure que l'on tente de s'en approcher.

La pression des ZNT a aussi servi à la promotion de ce rapport, mais ce n'est qu'une vision court-termiste de la gestion du voisinage. Les VSL sont un vice majeur nuisible pour la qualité de vie de nos riverains en bordure de vignes.
En effet, aujourd'hui la majorité silencieuse vit en accord avec le voisinage vigneron et les vignes basses actuelles.
Mais la mise en place des VSL engendrera plusieurs problématiques qui vont venir altérer la quiétude et la bonne cohabitation, tout en générant de l'agacement, et de l'énervement auprès des riverains.

Premièrement le nombre d'heures de travail mécanisé augmentant de 60% entre la culture de la vigne Référente et les VSL, les nuisances sonores, la pollution visuelle et chimique liées aux échappements des engins thermiques va considérablement augmenter.
Ces engins mono rang étant bien imposants par leur appareil tracté que les engins utilisés dans les vignes basses actuelles, cela va donner un sentiment d'oppression et de nuisance bien plus concret aux riverains.

Les vignes à densités actuelles sont majoritairement empreintes de la présence de l'homme plutôt que celle des machines. Ce sera tout l'inverse avec la mise en œuvre des VSL.

Deuxièmement, les principales difficultés liées à la culture de la vigne auxquelles le voisinage fait face ne sont autres que les coulées de boue et les inondations dans les jardins ou habitations. Les exemples des dix dernières années sont trop nombreux pour être référencés.
Les VSL font par définition, diminuer le nombre de pieds de vignes, il y a donc moins d'éléments pour retenir l'eau ce qui favorise d'autant plus l'érosion et cette problématique liée aux inondations.
Une meilleure occupation de l'espace par du végétal (vignes, inter-rang enherbé, couplé à un travail des sols plus légers sous le rang) sera plus efficace qu'une VSL avec un simple inter-rang d'herbe avec peu de racinaire.

Troisièmement, les problèmes de voisinage et les animosités se révèlent souvent autour de la problématique des bordures, clôtures et autres limites de propriétés.
L'apparition de rangs de vigne de 2,2 mètres de hauteur qui vont obstruer quotidiennement les points de vue devant les habitations et terrasses de nos riverains finira de déterrer la hache de guerre entre eux et les vignerons.
Est-ce vraiment ce que l'on peut qualifier d'issue favorable ?

7. VSL et RISQUES CLIMATIQUES : ou l'art d'omettre la partie immergée de l'iceberg

Depuis de très nombreuses années, les hommes cultivent la vigne avec des densités/hectare vraiment différentes selon les régions, car le potentiel qualitatif de ces dernières, ainsi que celui des vins que l'on peut y produire sans contrainte hydrique sévère, est pluriel tout en étant singuliers.
A vouloir laisser libre court aux VSL à toute une AOC aux terroirs aussi divers et variés que ceux de la Champagne, nos décisionnaires se méprennent grandement.

Orientons-nous vers la partie immergée de cette réflexion.
Après de multiples échanges avec des microbiologistes des sols de renommée mondiale, voici ce qui est systématiquement relevé :
-Lorsque la ressource hydrique commence à manquer à la vigne, les vignobles en haute densité se démarquent par leur capacité à bien mieux explorer les sols et sous-sols en profondeur via leur système racinaire, afin de capter l'eau là où elle est naturellement présente. Le recours à l'irrigation est évité dans l'écrasante majorité des cas, sur de la vigne suffisamment vieille et bien conduite historiquement.
Les vignobles en faible densité, souffrent quant à eux beaucoup plus de stress hydrique par manque d'exploration racinaire profonde.
En effet, un couvert végétal (endémique ou sélectionné) ou un travail des sols en surface sur le rang ne remplacera jamais la concurrence entre ceps ; mais cette dernière ne permet pas aux racines de s'étendre en profondeur…elle ne permet qu'un étalement en surface.

Notons également qu'en Champagne, la craie dont nous parlons systématiquement n'est que rarement présente en surface de type affleurant.
Ce sont majoritairement les terroirs champenois propices au Chardonnay qui présentent ces spécificités et qui seraient probablement les moins impactés, mais la Champagne ne se résume pas qu'à cela, et il serait inopportun de vouloir renforcer certains clivages existants. A noter, que les terroirs visés seraient tout de même impactés par des systèmes racinaires bien moins plongeant.

Une autre question est en droit de se poser, peut-on décider d'une règle générale au sein d'une appellation alors même qu'elle est très diverse dans ses sols… Limon-Argileux sur craie, argiles sur craie, sables profond drainants, kimméridgien et portlandiens drainants (liste non exhaustive)

Cela pose un grand problème éthique.
Il ne faut en aucun cas négliger les sous-sols, ils sont fondateurs dans la construction des vins et sont les témoins de l'histoire du vignoble.
Baisser les densités de plantations tout en gardant les mêmes objectifs de maturité et de rendement, soit environ 79,05hl/ha (12400kg/ha), dirige systématiquement la conduite de la vigne vers une surface foliaire exposée par pieds bien supérieure à celle des hautes densités ; ce qui par ailleurs, engendre une évapotranspiration bien plus grande.
Dans le schéma actuel, à l'heure où le manque de ressources hydriques est de plus en plus marqué, cela n'est rien d'autre qu'une incohérence agronomique de plus.

En effet, le rapport qui veut prendre en considération la Surface Foliaire par rapport à la réserve utile de la surface cultivée ne fait preuve d'aucune véracité. Il faut l'interpréter par pied puisque la capacité du cep à puiser dans ces ressources dépend bien évidemment de son enracinement. Qui est bien meilleur en haute densité…

Tous ces éléments nous indiquent que le recours à l'irrigation pour une majorité de ces futures plantations, sera inévitable sans pluviométrie importante.

Pour conclure ce paragraphe, nous pouvons affirmer que cette décision entrainerait :

- Un détachement de la vigne de son terroir par manque d'exploration racinaire profonde.
- Une évapotranspiration accompagnée d'un enracinement en surface par pied trop importante, engendrant irrémédiablement une carence en eau dans les millésimes les plus chauds et secs. Et donc un recours inexorable à l'irrigation.
- L'Irrigation deviendrait un objectif de l'AOC Champagne. Une utilisation de la ressource en eau déjà en grande tension dans la région Grand Est
- Cette même irrigation engendrera pour la vigne, le retrait définitif des éléments de son terroir. En effet, cette dernière n'ira plus produire de racines en deçà de la zone irriguée. Dans ces conditions, ce sera l'avènement des vins 100% oenologiques sans origine de lieu. Une hérésie !
- Une dégradation qualitative sans précédent par souci de mécanisation massive.

Il y a des limites à ne pas franchir à ce sujet. Cela entraînerait en partie l'effondrement qualitatif du joyau national que sont nos vignobles et vins AOC.

Les vignobles ayant déjà connu les problèmes causés par le réchauffement et le dérèglement du climat (Afrique du Sud, Californie, une partie de l'Australie, etc.) ont su, pour la plupart, réagir assez rapidement et changer leur mode de production : les vignes sont désormais plantées sur des densités plus importantes pour permettre une plus forte concurrence et obtenir un enracinement plus profond permettant d'aller chercher la fraîcheur du sous-sol. L'ombre portée est nettement améliorée avec des densités plus élevées. Les rendements sont plus faciles à maitriser et subissent beaucoup moins la variable dues aux conditions climatiques.
Des professionnels du vin, tels que Jeremy Cukierman, Master of Wine font ce constat sans appel :
« Des régions septentrionales, telles que la Champagne, prennent une voie agronomique de certaines régions, dîtes de climat chaud, et inversement. »
Ces personnes ne comprennent pas pourquoi la Champagne s'entête dans une voie de faible densité qui a montré ses limites et ses contraintes dans les régions où le climat est identique à celui que la Champagne connaitra d'ici une à deux décennies.
Ce rapport final est consternant, et démontre une fois encore, qu'aucun enseignement n'a été tiré des régions qui ont connus les mutations climatiques auxquelles nous commençons à nous confronter ici à ce jour.

III. AOC/AOP ET CONCURRENCE DELOYALE

La région Champagne a construit son succès à travers les années grâce à sa force collective. Aujourd'hui, quel que soit le secteur, l'historique, les cépages ou les sous-sols, chaque vigneron travaille la vigne avec une densité semblable à celle de ses proches confrères. Chacun d'eux travaille pour la Champagne et l'image de la Champagne à travers le monde.

La densité de plantation actuelle est un Bien Commun.
Il est issu « d'un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit ».

Ce rapport d'expérimentation met en exergue les différences de rendements entre densités, accentuées avec un effet cépage.

Les VSL vont profiter exclusivement aux sites très productifs, conduits avec des choix techniques productivistes, aux grosses surfaces de vignes et aux larges exploitations, tout cela en baissant les coûts de production et en usant d'un machinisme exacerbé.

La présence de deux modes opposés de conduite de la vigne détruit les bases de la communauté humaine champenoise qui a construit au cours de son histoire un savoir-faire collectif de production. Cela remet en cause l'unité du terroir des AOC Champagne, Coteaux Champenois, Rosé des Riceys et représente une concurrence déloyale.

Nous pourrons facilement parler de parasitisme et d'usurpation de notoriété si vous osez considérer qu'un raisin issu d'une vigne plantée à 5000 pieds/ha, avec un rendement de 63,75hl est comparable qualitativement à un raisin d'une vigne plantée à 9000 pieds/ha, pour ce même rendement de 63,75hl/ha ou 10 000kg/ha.

Il est bon de noter que cette baisse de la densité n'est par ailleurs pas en adéquation non plus avec les appellations Coteaux Champenois et Rosé des Riceys, pour lesquels densité et concentration dans les raisins sont aussi indispensables. Notre opposition vaut aussi pour le cahier des charges de ces deux appellations.

En autorisant cette baisse de densité, vous ouvrez la porte à la concurrence déloyale à l'intérieur d'une même appellation.

ANNEXE 1
ARTICLE VITISPHERE 24 JUIN 2019

https://www.vitisphere.com/actualite-89805-les-mesures-etudiees-en-champagne-pour-sadapter.html

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les mesures étudiées en Champagne pour s'adapter

Le Comité Champagne met en place des mesures pour que la viticulture champenoise s'adapte au changement climatique et contribue à son atténuation. L'implantation de vignes semi-larges est une des pistes évoquées.

Par Aude Lutun Le 24 juin 2019

Arnaud Descôtes, directeur du pôle technique et environnement du Comité Champagne, détaille les expérimentations menées par l'interprofession pour s'adapter au changement climatique. - crédit photo : Aude Lutun

S'adapter au changement climatique et l'atténuer, tel est le mot d'ordre d'Arnaud Descôtes, directeur du pôle technique et environnement du

Comité champagne. Plusieurs pistes ont été présentées lors de la conférence de presse du 18 juin sur le domaine expérimental de l'interprofession à Plumecoq (Marne), notamment dans les modes de conduite de la vigne. La gestion de l'adaptation de la hauteur et de la densité du feuillage est un levier d'adaptation au changement climatique. Le Comité Champagne préconise de limiter les rognages en prévision de fortes chaleurs pour conserver un effet d'ombrage. Il conseille également de rogner court pour augmenter la présence de jeunes feuilles et la production d'acide malique, la crainte étant d'avoir des vins moins acides.

Vignes semi-larges

Parmi les leviers pouvant être rapidement mis en place – à la différence du travail sur de nouvelles variétés de vignes – l'implantation de vignes semi-larges (VSL) semble être une piste intéressante. Le Comité Champagne mène des expérimentations de VSL depuis 2005 sur 17 parcelles. Les espacements entre rangs varient de 1,80 à 2,20 m et ceux entre ceps de 0,90 à 1,20 m. La densité de plantation est comprise entre 4 000 et 5000 pieds/ha contre 8 000 pieds/ha actuellement. Le bilan de ces essais sera transmis aux professionnels fin 2019, qui décideront ensuite s'ils demandent à l'INAO l'autorisation d'introduire ce mode de conduite dans le cahier des charges de l'appellation. Le bilan portera sur cinq critères : économie, environnement, œnologie, ergonomie du travail et impact paysager. Les dégustations en test triangulaire (deux vins sont identiques sur les trois proposés à l'aveugle) montrent que dans 2/3 des cas, les dégustateurs ne notent pas de différences significatives. Et dans le tiers restant, 50 % préfèrent les vins issus de vignes actuelles et 50 % de vignes semi-larges. Cette pratique peut être intéressante dans un climat plus chaud car elle facilite l'enherbement. Les vignes sont alors moins exposées au stress hydrique.

La Champagne poursuit par ailleurs son travail sur la réduction de son empreinte Carbone, avec une diminution de 20 % de l'empreinte Carbone entre 2003 et 2018. L'objectif est d'atteindre une baisse de 75 % à l'horizon 2050.

Le réchauffement climatique en quelques chiffres

En trente ans, l'indice de Huglin est passé de 1565 à 1800 et celui de fraîcheur des nuits de 9,8 °C à 10,4 °C. La température moyenne a augmenté de 1,1 °C et la pluviométrie n'a pas bougé, à 700 mm/an en moyenne. Les dates de vendanges ont été avancées de 18 jours. L'acidité totale a baissé de 1,3 gH2SO4/L, le degré d'alcool progressant de 0,7 % vol.

Source : Comité Champagne

ANNEXE 2
ARTICLE VITISPHERE 17 NOVEMBRE 2020

https://www.vitisphere.com/actualite-92839--a-titre-personnel-je-suis-favorable-aux-vignes-semi-larges-.html

CHAMPAGNE

« A titre personnel, je suis favorable aux vignes semi-larges »

Maxime Toubart, président du syndicat général des vignerons (SGV) de Champagne, s'exprime sur le dossier très attendu des vignes semi-larges. Il est favorable à une modification du cahier des charges.

Par Aude Lutun Le 17 novembre 2020

Maxime Toubart, président du SGV : 'Une partie des vignerons est très attachée aux paysages viticoles actuels'. - crédit photo : SGV

Où en est le dossier des vignes semi larges (VSL) ?

Toutes les études sont terminées. Nous avons toutes les données pour choisir ou non de modifier le cahier des charges de l'appellation. Il ne faut pas que cela soit une décision d'ordre économique, mais bien d'ordre technique et environnemental. Le réchauffement climatique et l'arrêt du glyphosate nous obligent à penser différemment. C'est un sujet qui fait débat. Le principal frein est d'ordre paysager. Une partie des vignerons est très attachée aux paysages viticoles actuels. Les VSL sont à l'ordre du jour du prochain bureau qui se tiendra vendredi. Nous allons décider comment présenter le dossier au conseil d'administration et aux vignerons. J'aimerais mener une large consultation avec un vote dans les sections locales. Nous verrons si c'est réalisable dans le contexte sanitaire actuel.

A titre personnel, êtes-vous favorable aux VSL ?

Oui, j'y suis favorable. Cela serait une erreur de bloquer ce dossier.

Sur les essais de récolte mécanique, quelle est votre position ?

Avec la crise du Covid 19, nous avons été contraints de faire des coupes dans le budget du CIVC. Les sommes allouées aux essais de machine à vendanger ont sauté. Ce n'est pas notre priorité. Nous préférons mettre des moyens dans la recherche d'alternatives à l'usage des produits phyto.

Vincent Malherbe, directeur Vignoble et Approvisionnements de Moët & Chandon, suggérait à la filière, début juillet 2020, de pouvoir expérimenter sur 2 à 3 % des surfaces. Etes-vous d'accord ?

Oui, il faut faire des expériences et oser. Ne restons pas figés !

Et sur les ventes, où en est la Champagne ?

Notre filière a mieux résisté que prévu même si le contexte est très difficile. A fin octobre, nous sommes à 250 millions de cols vendus sur douze mois glissants. La Champagne vend 90 à 100 millions de bouteilles sur les trois derniers mois. Ce qui va se passer du 20 novembre au 20 décembre est donc essentiel. Atteindre les 230 millions de bouteilles sur l'année 2020 est « jouable ».

ANNEXE 3
EMAIL SERVICE RELATIONS ADHERENTS SGV 4 MAI 2021

Sujet : Réunion technique Mode de conduite : VSL – Vallée de la Marne
De : SGV - Service Relations Adhérents <relations.adherents@sgv-champagne.fr>
Date : 04/05/2021, 16:34
Pour : <~~xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx~~>

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous convier à une réunion technique, consacrée à l'expérimentation « Mode de conduite et enherbement » - Vignes Semi-Larges, que nous animerons en date du **25 mai 2021 de 08h30 à 12h** à la Salle des fêtes de Cuchery.
Si vous souhaitez y participer et compte tenu du contexte sanitaire, il est impératif de vous inscrire uniquement via le formulaire d'inscription en cliquant ICI**.**
En effet, nous attirons votre attention sur le fait que sans inscription de votre part, nous ne pourrons pas vous garantir l'accès à cette réunion.

Enfin, veuillez retrouver ici le « Tout savoir sur… l'expérimentation mode de conduite et enherbement ».

Comptant sur votre compréhension et votre présence.
Nous restons à votre disposition pour toute précision utile.

Cordialement,

Le Pôle Relations Adhérents

hyperlien1: http://www.sgv-champagne.com/inscriptions_reunions?CODE=340D34
hyperlien2: http://www.sgv-champagne.com/mail/PoleSyndical/Tout%20savoir%20sur%20VSL_14544558.pdf

Syndicat Général des Vignerons de la Champagne
17 avenue de Champagne - CS 90176 - 51205 Epernay Cedex
http://www.sgv-champagne.fr

ANNEXE 4

Tout savoir sur...

L'EXPÉRIMENTATION MODE DE CONDUITE ET ENHERBEMENT

LES VIGNES SEMI-LARGES (VSL)

CONTEXTE ET HISTORIQUE

Le réchauffement climatique est un fait. La température moyenne mondiale a augmenté de 0,8 °C depuis l'ère préindustrielle. Comparée à la moyenne de référence trentenaire (1961-1990), la température a augmenté de 1,1 °C. Sur les 30 dernières années, les vendanges sont plus précoces de 18 jours.

La filière champagne, dès 1995, s'est saisie du problème et a souhaité expérimenter de nouveaux modes de conduite de la vigne, en rupture totale avec les exigences actuelles du cahier des charges mais qui étaient susceptibles d'apporter des solutions adaptées pour la production champenoise.

L'objectif de l'expérimentation était donc d'accompagner l'indispensable transition agroécologique et d'adapter le vignoble au changement climatique tout en préservant la qualité et la typicité des vins de Champagne ainsi que la durabilité économique des exploitations.

Pour ce faire, à la demande des professionnels, l'expérimentation « Mode de conduite et enherbement » a été lancée sous l'égide de l'INAO et du SGV avec une mise en œuvre du protocole expérimental coordonnée par le Pôle Technique du Comité Champagne, afin de comparer de manière scientifique le système de production dit « semi-large » et le système traditionnel.

Les éléments de ce document, résultats et illustrations, sont issus du rapport final de l'étude remis au SGV Champagne par le Comité Champagne.

© Philippe Schilde

CARACTÉRISTIQUES DE L'EXPÉRIMENTATION

DÉFINITION

Vigne étroite : écartement entre les rangs qui ne peut être supérieur à 1,50 mètre.

Vigne large : écartement entre les rangs supérieur à 2,20 mètres

Vigne semi-large : écartement entre les rangs qui est compris entre 1,50 et 2,20 mètres. L'expérimentation conduite par le CIVC n'a porté que sur des écartements compris entre 1,80 et 2,20 mètres.

CARTE DES PARCELLES

NOMBRE DE PARCELLES SUIVIES

17 couples de parcelles VSL et vignes traditionnelles dites de référence (REF).

- **Mise en place** : plantation après arrachage (14 parcelles) ou arrachage 1 rang sur 2 d'une vigne traditionnelle (3 parcelles transformées).
- **Années de plantation** : 3 parcelles en 1995 puis 11 parcelles et 3 transformées en 2006/2007.
- **Cépages concernés** : Chardonnay, Meunier, Pinot noir.
- **Écartement entre rangs** : 1,8 m à 2,2 m.
- **Écartement entre ceps** : 0,9 à 1,2 m.
- **Hauteur de fil lieur** : 50 à 60 cm ; Hauteur maximale de végétation souhaitée : 2 à 2,2 m.
- **Densité de plantation** : 3 790 à 6 170 ceps par hectare.
- **Types de taille** : Cordon permanent, Guyot couché ou arqué, simple et double.
- **Tête de souche** : montée, 20 à 30 cm minimum par rapport au sol.

AGRONOMIE

QUELLE INFLUENCE DES VSL SUR CES DIFFÉRENTES COMPOSANTES ?

A SAVOIR

A partir de la troisième feuille, les VSL ont été désherbées chimiquement ou mécaniquement sous le rang et **les inter-rangs enherbés de façon permanente.** Les parcelles traditionnelles de référence ont été principalement désherbées chimiquement ou mécaniquement en plein, avec un enherbement temporaire hors période végétative.

ENTRETIEN DES SOLS

La surface enherbée des VSL entre 2009 et 2019 est évaluée à 40 % contre 10 % pour les vignes de référence. »

RENDEMENT

Le rendement des VSL est inférieur de 20 %, en moyenne, à celui des REF.

Cette baisse s'explique principalement par :

- Une charge (nombre de bourgeons par hectare) nettement plus faible compensée en partie par une fertilité plus élevée.
- Des poids de grappes à la vendange plus importants.
- Un taux d'enherbement supérieur pour les VSL.

Le rendement des VSL s'établit à → 12 400 kg/ha en moyenne entre 2007 et 2019. Les rendements baissent au fil du temps et les écarts entre VSL et REF tendent à se réduire.

ÉVOLUTION COMPARÉE DES RENDEMENTS EN KG/HA ET EN MOYENNES TRIENNALES

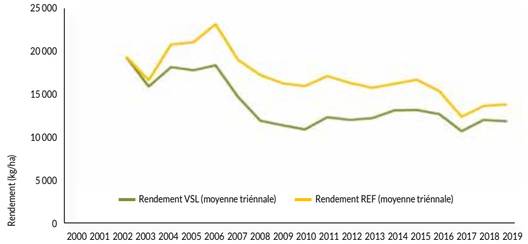

Des pistes sont étudiées pour optimiser le niveau de production des VSL : implantation des VSL sur des sols profonds (carte d'aptitude d'implantation des VSL), choix initial du matériel végétal (porte-greffe et greffons), gestion de la taille, de la fertilisation, et de la bande enherbée, etc.

Rapport feuille/fruit égale → entre les REF et les VSL.

RENDEMENT KG/HA

2007-2019 (17 sites)

REF	VSL
15 700	12 400
- 21 %	

Poids moyen des grappes : **+ 10 %**
Nombre de grappes au m² : **- 30 %**
Entrée en production plus lente

SYSTÈMES DE TAILLE

Pour faciliter l'entretien des sols, les têtes de souche ont été systématiquement montées (20 à 30 cm par rapport au sol).

La taille en cordon permanent, initialement sélectionnée lors de l'implantation des parcelles a progressivement laissé place à la taille Guyot pour une meilleure aération des grappes et de meilleurs rendements.

↑ Cordon permanent.

↑ Guyot double monté en cours de formation.

↑ Guyot arqué et pied monté.

ALÉAS CLIMATIQUES

- Gelées de printemps : sensibilité réduite pour les VSL (- 34 %).
- Grêle : plus grande vulnérabilité pour les VSL.
- Echaudage : dégâts supérieurs d'échaudage pour les VSL.

VSL et changement climatique

SI les VSL sont moins sensibles au gel de printemps, elles sont plus vulnérables aux aléas climatiques de type grêle et échaudage.

En définitive, les VSL présentent quelques caractéristiques intéressantes dans un contexte de changement climatique. Elles ne semblent pas constituer un levier décisif pour s'y adapter, mais reste néanmoins un outil pour faire face aux évolutions futures.

MALADIES DE LA VIGNE

- **Maladies**

Sensibilité proche des REF quand elles sont taillées en guyot.

- **Maladies du bois**

Même taux d'expression des symptômes foliaires mais une moindre mortalité.

PARAMÈTRES ANALYTIQUES DES RAISINS ET ANALYSE SENSORIELLE

MATURITÉ DES RAISINS, PARAMÈTRES ANALYTIQUES DE LA VENDANGE

	VSL 2000/2019	REF 2000/2019
Degré potentiel (% vol.)	10,2	9,9
Acidité totale (gH_2SO_4/L)	8,1	7,8
Acide tartrique (g/L)	8,1	8,1
Acide malique (g/L)	6,4	6,0
pH	2,94	2,97
S/A	21,5	21,3
Potassium (mg/L)	1 259	1 250
Azote ammoniacal (mg/L)	91	85
Azote total (mg/L)	286	268

← Composition moyenne des moûts issus des VSL et des REF après 20 années de suivi.

A date de récolte équivalente, les degrés sont légèrement plus élevés (+ 0,3 % vol.) dans les VSL mais avec une acidité totale toujours plus importante (+ 0,3 gH 2 SO 4/L) en lien avec une concentration un peu plus élevée en acide malique et un pH plus faible (- 0,03). Les valeurs d'azote total et ammoniacal sont un peu plus élevées dans les VSL, conséquence possible d'une concentration de certains composés dans les baies en lien avec la baisse des rendements.

ANALYSES SENSORIELLES

250 dégustations « à l'aveugle » réalisées durant les 15 ans d'expérimentations.

Dégustation vins de base, T+15, T+36.

Ces dégustations montrent que **dans près des 2/3 des cas, aucune différence significative n'a été décelée entre VSL et REF.** Dans 37 % des situations, le panel a jugé les échantillons différents, sans pour autant qu'un profil aromatique particulier ou qu'une préférence n'apparaisse.

ORGANISATION DU TRAVAIL ET ERGONOMIE

LE POSITIF

- Postures plus dynamiques.
- Mouvements plus amples.
- Articulations préservées.
- Organisations différentes.

Les VSL limitent le risque de troubles → musculosquelettiques et mal de dos et permettent une organisation du travail complémentaire des REF.

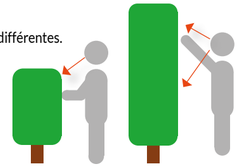

À SURVEILLER

La cohabitation des deux modes de conduite peut décaler certains risques, voire en créer de nouveaux. En particulier, ceux liés à l'utilisation de matériels différents ou ceux liés à l'entretien mécanique du sol, problématique également rencontrée dans les REF mais sur des largeurs différentes.

La notion d'ergonomie au travail doit être approfondie et des études complémentaires doivent être menées.

CALENDRIER

Dès **1989**, **les premières parcelles expérimentales conduites en lyres ont été plantées.**

En **1995**, pour compléter le dispositif, deux parcelles ont été installées en vignes semi-larges sur les domaines expérimentaux de Plumecoq (51) et Essoyes (10).

Forte des enseignements prometteurs des VSL, la profession a souhaité étoffer très significativement le dispositif expérimental à partir du milieu des années **2000**.

Un ambitieux programme a été élaboré, faisant l'objet d'une convention signée en octobre 2006 entre l'INAO, le SGV et le Comité Champagne.
Cette convention prévoyait une durée d'expérimentation de 25 ans (jusqu'en 2030) ainsi que la remise d'un bilan intermédiaire et une possible prise de décision à l'issue de la 15e année, soit en 2020.

La remise du bilan intermédiaire a été anticipée fin 2017.
Le protocole expérimental fut réorienté en allégeant les suivis agronomiques et en complétant le programme par des études initialement non prévues, portant sur le bilan écologique global des VSL, une approche économique du système, la prise en compte de l'effet des VSL en matière de confort de travail, et pour terminer, une évaluation paysagère.

Début 2021, le dossier a été remis au SGV Champagne, Organisme de Défense et de Gestion de l'AOC, pour étude ainsi qu'à l'INAO.

En 2021 deux possibilités :

1. La demande d'inscription des VSL au Cahier des Charges sera formulée. Les vignerons auront le choix entre deux modes de conduite : la vigne traditionnelle et la vigne semi-large. Chacun pourra adapter son mode de culture à l'image de son exploitation.

2. Ce nouveau mode de conduite n'est pas inscrit au Cahier des Charges.

ENVIRONNEMENT

QUEL IMPACT DES VSL SUR L'ENVIRONNEMENT ?

Dépôt de produit sur capteurs en VSL et REF sur le banc Evasprayviti

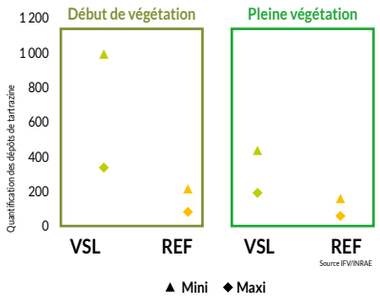

↑ Ces résultats intéressants permettent d'envisager des baisses d'intrants phytosanitaires substantielles en système VSL.

Les VSL, dès l'origine du projet en Champagne, avaient pour ambition de limiter l'utilisation des herbicides et de favoriser l'enherbement de l'inter-rangs.

L'écartement entre les rangs augmenté, les têtes de souches surélevées par rapport à la pratique actuelle sont favorables à l'entretien mécanique des sols. Ces dispositifs permettent de faciliter l'arrêt de l'utilisation des herbicides.

Si les VSL ont un niveau de sensibilité aux maladies cryptogamiques équivalent aux REF, les marges de progrès en matière d'adaptation des doses de produits sont supérieures avec ce mode de conduite. Sur banc d'essai, les résultats sont éloquents : en moyenne, les quantités de produits phytosanitaires déposées par cm² de feuille sont entre **2 et 5 fois supérieures pour les VSL en début de végétation et entre 2 et 3 fois supérieures en pleine végétation avec un appareil de pulvérisation standard.**

Selon les résultats de l'expérimentation, la qualité et la répartition de la pulvérisation sont meilleures en VSL qu'en REF. Les VSL permettent l'utilisation de matériel d'entretien du sol et de pulvérisation plus performants et efficaces que les actuels tracteurs enjambeurs, notamment les panneaux récupérateurs.

Les VSL offrent donc des solutions concrètes et efficaces pour limiter l'utilisation des produits phytosanitaires, réduire les IFT et faciliter les réductions de doses de cuivre en agriculture biologique.

EN BREF

Le passage aux VSL permet une réduction globale et significative des impacts environnementaux de la production viticole, pour l'ensemble des indicateurs. Les VSL permettent de réduire les émissions globales de gaz à effet de serre de 20 %.

ANALYSE TECHNICO-ÉCONOMIQUE

Analyse réalisée par un cabinet d'étude. Coût calculé sur 1 hectare. Ecartement entre pieds 1m

PLANTATION ET INSTALLATION

VSL : plantation nouvelle.

VSL Transformées : arrachage d'un rang sur deux.

Coûts simulés en € par ha	REF	VSL	VSL Transformées
Ecartement en mètre	1,1	2,0	2,0
Arrachage et préparation du terrain	6 056	6 056	7 944
Fonctionnement avant entrée en production (MO et intrants)	4 405	3 282	3 300
Main-d'œuvre pour plantations et installations	11 865	7 350	3 850
Investissement plants et installations	37 407	25 237	12 487
Total en €	**59 730**	**41 925**	**27 581**

Une plantation et → une installation plus économique.

TRAVAUX MANUELS

Heures simulées par ha	REF	VSL
Ecartement en m	1,1	2,0
Taille après pré-taille	173	95 (-45%)
Liage	46	31 (-32%)
Travaux en vert	169	124 (-26%)
Vendange	200	160 (-20%)
Total	**587**	**410 (-30%)**

Un temps de main-d'œuvre → plus faible pour les travaux manuels.

« Nous remercions l'ensemble des participants de cette expérimentation. Les vignerons : Alain Demets, Rémy Legras, Vincent Legras, Bernard Lonclas, Séverine et Fabien Mathieu, Jean-Louis Normand. Et les maisons : Moët et Chandon, Mumm, Roederer. »

TRAVAUX MÉCANIQUES

Des machines plus fiables, moins chères, plus faciles à entretenir et mieux équipées.

Au total, les VSL permettent une réduction de 20 % des coûts de production en intégrant la location du foncier.

IMPACT PAYSAGER

- Les impacts des VSL sont évalués majoritairement neutres ou positifs, **avec un bilan global plutôt en faveur de la plus-value paysagère.**
- Le triptyque caractéristique de notre vignoble Plaine/Coteau/Plateau est préservé.

LA PREUVE PAR L'IMAGE

Réalité du terrain

Simulation réaliste VSL

Réalité du terrain

Simulation réaliste VSL

ET L'UNESCO ?

Une analyse comparative des impacts paysagers prévisibles des VSL en fonction des critères de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) a été réalisée en prenant en compte les critères spécifiques de la Champagne et leurs composantes. Pour chaque critère, l'impact éventuel des VSL a été évalué sur les attributs de la VUE au moment de l'inscription des « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Aucun attribut du classement n'est directement impacté par l'implantation potentielle de VSL.
Les paysages viticoles de Champagne sont des paysages culturels vivants et évolutifs. L'implantation des VSL pour faire face aux exigences environnementales de la société et aux changements climatiques constituerait donc une évolution paysagère supplémentaire, en cohérence avec l'histoire du vignoble champenois.

SGV
www.sgv-champagne.fr
17 avenue de Champagne - CS 90176 • 51205 Epernay Cedex • Tél. 03 26 59 55 00
69 Grande Rue de la Résistance • 10110 Bar-sur-Seine • Tél. 03 25 29 85 80
1 avenue de l'Europe • 02400 Chateau-Thierry • Tél. 03 26 59 85 30

(Source : Comité Champagne) Réalisation La Champagne Viticole

ANNEXE 5
EMAIL SGV 8 AVRIL 2021

Sujet : Tout savoir sur… l'expérimentation « Mode de conduite et enherbement (Vignes Semi - larges) »
Date : Thu, 08 Apr 2021 14:34:27
De : SGV - Direction Générale <direction@sgv-champagne.fr>
Répondre à : pole_communication@sgv-champagne.fr
Pour :xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Chers adhérents,

Nous souhaitons porter à votre connaissance les informations suivantes concernant les Vignes Semi-Larges .

Contexte et historique du projet
Le réchauffement climatique est un fait. La température moyenne mondiale a augmenté de 0,8°C depuis l'ère préindustrielle. Comparée à la moyenne de référence trentenaire (1961-1990), la température a augmenté de 1,1°C. Sur les 30 dernières années, les vendanges sont plus précoces de 18 jours.
La filière Champagne, dès 1995, s'est saisie du problème et a souhaité expérimenter de nouveaux modes de conduite de la vigne, en évolution avec les exigences actuelles du cahier des charges afin d'apporter de nouvelles solutions adaptées à la production champenoise dans ce contexte évolutif.
L'objectif de l'expérimentation était également d'accompagner l'indispensable transition agroécologique en adaptant le vignoble au changement climatique tout en préservant la qualité et la typicité des vins de Champagne ainsi que la durabilité économique des exploitations.
Pour ce faire, à la demande des professionnels, l'expérimentation « Mode de conduite et enherbement » a été lancée sous l' égide de l'INAO et du SGV avec une mise en œuvre du protocole expérimental coordonnée par le Pôle Technique du Comité Champagne, afin de comparer de manière scientifique le système de production dit « semi-large » et le système traditionnel.
Après 15 années de suivi, le Comité Champagne a rendu son rapport technique final en janvier 2021 au SGV, ODG Champagne, détaillant l'ensemble des conclusions techniques de ce mode de conduite .

Les principaux suivis réalisés et les conclusions techniques
Arnaud Descotes, Directeur Technique du Comité Champagne vous explique tout : Cliquez ici pour découvrir la vidéo Les vignes semi-larges constituent une vraie opportunité pour réduire très significativement l'empreinte écologique de notre fi lière et représentent un élément parmi d'autres de la « boîte à outils » pour s'adapter aux évolutions futures. Les vignerons ayant participé à cette expérimentation témoignent et partagent leur expérience : cliquez ici pour découvrir la vidéo
Découvrez également l'ensemble des résultats en cliquant ici

La suite du dossier
David Gaudinat, membre du Bureau du SGV Champagne, vous explique tout : cliquez ici pour découvrir la vidéo

Début 2021, le dossier a été remis au SGV Champagne, Organisme de Défense et de Gestion de l'AOC, pour étude ainsi qu'à l'INAO. En tant qu'ODG Champagne, le SGV va procéder à l'examen du dossier, soit :

- L'étude des conclusions techniques de ce mode de conduite ;
- L'évaluation de l'intérêt de ce mode de conduite pour l'appellation Champagne et l'opportunité de son intégration au cahier des charges.

La décision d'intégration ou non de ce mode de conduite dans le cahier des charges sera portée par le Conseil d'Administration du SGV, qui se positionnera en juillet 2021.

Deux scénarios sont possibles :

- **Vote favorable** de l'intégration de ce mode de conduite dans le cahier des charges : après élaboration des critères à insérer dans le cahier des charges, la procédure de modification serait enclenchée selon la procédure de l'INAO. A l' issue de cette procédure, les deux modes de conduite (vignes étroites et vignes semi-larges) pourront cohabiter, **les vignerons auront le choix** pour adapter leur mode de culture à leur exploitation. Les VSL sont un outil supplémentaire au service des vignerons pour faire évoluer la manière de travailler son vignoble mais en aucun cas une obligation. Au plus tôt, les premières plantations pourraient avoir lieu en 2023.
- **Vote défavorable** : le dossier VSL serait clôturé, par conséquent l'écartement entre les rangs et la densité de plantation resteront celles du cahier des charges actuel.

Retrouvez l'ensemble des informations sur le site extranet du SGV Champagne : http://extranet.sgv-champagne.fr/

Nous restons à votre écoute pour toute information complémentaire.
Bien cordialement

Maxime TOUBART, Président
Laurent PANIGAI, Directeur Général

hyperlien1: http://www.sgv-champagne.com/videos/vsl2021/descotes.html
hyperlien2: http://www.sgv-champagne.com/videos/vsl2021/vignerons.html
hyperlien3: http://www.sgv-champagne.com/mail/Direction/Tout%20savoir%20sur%E2%80%A6%20vignes%20semi-larges%20(web)_15110396.pdf
hyperlien4: http://www.sgv-champagne.com/videos/vsl2021/gaudinat.html
hyperlien5: http://extranet.sgv-champagne.fr/

Syndicat Général des Vignerons de la Champagne
17 avenue de Champagne - CS 90176 - 51205 Epernay Cedex
http://www.sgv-champagne.fr

ANNEXE 6
RAPPORT SUR
« MODE DE CONDUITE ET ENHERBEMENT, LES VIGNES SEMI-LARGES ENCHAMPAGNE »

COMITÉ CHAMPAGNE

Mode de Conduite et Enherbement

Les Vignes Semi-Larges en Champagne

Rapport final de l'expérimentation

Janvier 2021

Table des matières

Table des matières 1

Table des abréviations 4

Table des annexes 5

REMERCIEMENTS 6

1 Contexte, historique et mise en place du programme expérimental 7

Contexte et historique 7

1.2 Critères retenus dans l'appel d'offre en vue de la mise en place de VSL 9

1.3 Parcelles sélectionnées en 2004 en vue d'une plantation de nouveaux sites 10

1.4 Parcelles sélectionnées pour la transformation, sites « transformés » 11

1.5 Récapitulatif et dispositif expérimental du groupe MCE 12

1.6 Contenu du programme expérimental 16

2 Bilan technique de l'expérimentation VSL en Champagne 17

2.1 Suivis agronomiques 17

2.2 Etablissement agronomique des parcelles suivies 19

2.2.1 Types de taille mis en œuvre dans les parcelles expérimentales 19

2.2.2 Gestion du travail du sol et de l'enherbement 20

2.3 Résultats des suivis agronomiques 23

2.3.1 Expression végétative et vigueur 23

2.3.2 Sensibilité aux maladies cryptogamiques 25

2.3.3 Sensibilité à l'ESCA 26

2.3.4 Sensibilité globale des VSL aux incidents climatiques 27

2.3.5 Rendement et composantes du rendement 29

2.4 Recommandations et perspectives pour maitriser les rendements en VSL 42

3 Paramètres analytiques des raisins et résultats de dégustation 50

3.1 Maturité des raisins, paramètres analytiques à la vendange 50

3.2 Résultats des dégustations en tests triangulaires 51

4 Les VSL, un levier d'adaptation au changement climatique ? 55

Caractéristiques des années étudiées 55

Suivis agronomiques de millésimes « chauds et secs » 58

Paramètres analytiques et dégustations 59

Conclusions sur le levier d'adaptation que constituent les VSL 61

5 Impacts environnementaux des VSL 62

VSL et objectif « Zéro herbicide en 2025 » 62

VSL et objectif « Ecophyto - 50 % de pesticides » 63
Analyse du Cycle de Vie (ACV) des VSL 67
5.3.1 Objectifs et périmètre 67
5.3.2 Mise en place de la vigne 69
5.3.3 ACV des travaux de la vigne en cours de campagne 72
5.3.4 Conclusion : Impacts globaux d'une parcelle VSL comparée à une parcelle REF 78
En résumé 80
6 Impacts économiques de l'implantation et de la production de VSL en Champagne 81
Evaluation des coûts totaux pour l'installation et la plantation 82
6.1.1 : Hypothèses de travail pour l'analyse économique 82
6.1.2 La phase d'arrachage et de préparation de la parcelle 84
6.1.3 La plantation, année « n » 85
6.1.4 Installation du plan de palissage, année « n+1 » 86
6.1.5 Cas particulier des vignes « transformées » 89
6.1.6 Récapitulatif de l'installation 91
Coûts annuels totaux main d'œuvre et mécanisation pour des vignes en production 94
6.2.1 : Main d'œuvre pour les opérations manuelles 94
6.2.2 : Coût totaux mécanisation et main d'œuvre 95
En bref… 103
7 Impact des VSL sur l'ergonomie au travail 104
Rôle et objectifs de l'analyse ergonomique 104
Etude ergonomique : déroulement et résultats 105
7.2.1 : Déroulement des entretiens et des observations 105
7.2.2 : Incidences de la conduite en VSL sur l'activité de taille 106
7.2.3 L'activité de relevage - palissage 110
7.2.4 L'activité vendanges 114
Conclusions de l'étude ergonomique 117
8 Etude paysagère : impacts des VSL sur le vignoble champenois..... 119
Méthodologie de l'analyse paysagère 119
Sites sélectionnés pour l'analyse paysagère 120
Impacts des VSL sur le paysage champenois 121
8.3.1 : Impacts neutres des VSL sur le paysage 121
8.3.2 : Les impacts neutres à négatifs des VSL sur le paysage 123
8.3.3 : Les impacts neutres à positifs des VSL sur le paysage 126
8.3.4 : Synthèse sur des impacts des VSL sur le paysage 129

Impacts sur les lieux touristiques et emblématiques 130
Les VSL permettent-elles la conservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle des coteaux champenois ? 131
Recommandations en lien avec l'étude paysagère 134
9 Conclusion générale 135

ANNEXE 8
ARTICLE JOURNAL L'UNION 10 MAI 2021

https://abonne.lunion.fr/id255923/article/2021-05-10/vignes-semi-larges-les-vignerons-independants-demandentun-report-du-vote

Vignes semi-larges : les vignerons indépendants demandent un report du vote

MIS EN LIGNE LE 10/05/2021 À 16:47 THOMAS CROUZET

La fédération des vignerons indépendants appelle le syndicat général des vignerons a repoussé le vote prévu en juillet, notamment pour réaliser davantage de tests.

Les vignes semi-larges sont plus larges et plus hautes que le système conventionnel champenois. - A. Laudy

Après 15 ans d'étude, le Comité Champagne a récemment livré au syndicat général des vignerons (SGV) les résultats de l'étude sur les vignes semi-larges. Diverses conclusions ont été tirées, notamment la réduction de l'impact écologique mais aussi du coût de production de ce mode de conduite. Aussi, le conseil d'administration du syndicat doit-il se prononcer en juillet pour valider ou non cette pratique culturale.

PUBLICITÉ

Cependant, la fédération des vignerons indépendants de Champagne s'inquiète de ce changement et sollicite le syndicat afin de repousser cette échéance.

« *La conclusion du groupe est de demander un report pour faire de nouvelles dégustations et analyses qualitatives, pour aller plus loin dans un débat qui va engager toute notre profession pour les prochaines années, mais aussi pour les*

générations à venir », explique Yves Couvreur, président de la fédération.

Les vignerons indépendants s'inquiètent du manque de vision sur le long terme des vignes semi-larges pour les petites exploitations vigneronnes « *sur les aspects sociaux et éthiques, notamment sur le maintien des emplois d'ouvriers viticole*s. »

« *Il manque un vrai débat philosophique et culturel, est-ce que les VSL portent la qualité de nos vins de Champagne vers le haut ? Nous avons l'impression que la motivation principale est la diminution des coûts* », fait valoir Eric Coulon, qui a piloté le groupe de travail pour les vignerons indépendants.

Ces derniers ont également fait valoir leur crainte quand au manque de recul de l'étude sur le stress hydrique que subissent les vignes ces dernières années, ainsi que le renouvellement plus fréquent des plantations.

ANNEXE 9
ARTICLE JOURNAL L'UNION 24 MAI 2021

https://abonne.lunion.fr/id259612/article/2021-05-24/la-cgt-champagne-sinquiete-des-consequences-pour-lemploi-des-vignes-semi-larges

La CGT Champagne s'inquiète des conséquences pour l'emploi des vignes semi-larges

MIS EN LIGNE LE 24/05/2021 À 16:59 THOMAS CROUZET

À moins de deux mois du vote sur ce nouveau mode de culture, les représentants de la CGT alertent sur les risques pour les salariés.

Les vignes semi-larges nécessiteront moins de temps de travail à l'hectare. La CGT craint que ce mode de conduite ait un impact sur la pérennité des emplois. - Archives

La réduction de 30 % du temps de travail annoncée dans le cadre d'un mode de conduite en vignes semi-larges (VSL) engendrera-t-elle une suppression d'emplois dans le milieu viticole ? C'est ce que craignent les représentants des salariés rassemblés au sein de l'intersyndicat CGT. Dans l'étude publiée en avril par le Comité Champagne, l'entretien des vignes (taille, liage, travaux en vert, vendange) est estimé à 410 heures en VSL contre 587 heures en vignes étroites.

« *Dans ce cadre, comment garantir le maintient des emplois ?* s'interroge Philippe Cothenet, secrétaire du syndicat des vignerons CGT du Champagne. *Nous découvrons les résultats de l'enquête quinze ans après son lancement. À aucun moment les organisations syndicales n'ont été consultées par le Syndicat général des vignerons (SGV) ou le Comité Champagne. Ce sont pourtant les ouvriers viticoles qui sont en première ligne et qui seront concernés par ce changement. Ce n'est pas normal*. »

Pour les représentants de la CGT, les vignes semi-larges risquent également de toucher les milieux périphériques du champagne, à commencer par les fabricants de matériels viticoles.

« *Les enjambeurs utilisés pour le système champenois sont une spécificité des entreprises locales*, remarque Thierry Aubertin, adjoint de Philippe Cothenet. *Si l'on remplace nos machines par des tracteurs monorangs universels, quelles conséquences cela aura-t-il sur le milieu industriel régional ? Ce dernier risque de se retrouver fragilisé*. »

Au-delà de la question de l'emploi, les représentants syndicaux regrettent de ne pas avoir été intégré au débat concernant les vignes semi-larges. Comme les vignerons indépendants (lire ci-contre), la CGT s'inquiète des répercussions d'un tel changement sur l'image du champagne et ses propriétés gustatives.

« *Comment réagira le consommateur ? Nous nous inquiétons du manque de vision sur le long terme de ce changement sur le caractère organoleptique des vins* », fait valoir José Blanco, secrétaire du syndicat CGT des cavistes d'Épernay.

Concernant les bienfaits environnementaux des vignes semi-larges mis en avant par le Comité Champagne, à savoir une réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 20 %, les syndicalistes tiquent. « *Les systèmes de pulvérisation confinés et les panneaux récupérateurs fonctionnent déjà dans les vignes traditionnelles*, remarquent-ils. *On nous parle de réduire les émissions de gaz, mais on laisse les maisons de champagne avec des stocks constamment sur les routes. Il faut un contrôle et une régulation à l'échelle de la Champagne*. »

Avec ces arguments, la CGT appelle le Syndicat général des vignerons (SGV) a reporté le vote prévu sur les vignes semi-larges.

« *Nous demandons à être intégrés au débat*, indique Philippe Cothenet. *La CGT revendique depuis plus de trente ans la création d'un observatoire des métiers et demande d'avoir un siège au CIVC. Cela semble vital pour permettre une concertation sociale adaptée. Surtout pour un dossier de cette importance. »*

ANNEXE 10
TEXTE PETITION « POUR UN REPORT DU VOTE DES VIGNES SEMI-LARGES EN CHAMPAGNE » 23 JUIN 2021

https://www.change.org/p/la-champagne-pour-un-report-du-vote-des-vignes-semi-large-en-champagne

Pour un report du vote des Vignes Semi-Larges en Champagne

- **Pour la Champagne unie et indivisible**

Quelque soit le département, le village, le cépage, le sous-sol, les Champenois sont restés unis et solidaires pour mettre en valeur la Champagne et construire son cahier des charges. La récompense pour son Appellation est immense. Pouvons-nous prendre le temps d'étudier plus précisément comment les VSL : Vignes Semi-Larges vont amplifier des inégalités et fracturer ce monde champenois? (Sol riche vs pauvre, variabilité des Cépages, tailles Parcellaires,...)

- **Pour nos Valeurs partagées**

Les Champenois ont su construire une grande appellation collective grâce à leur histoire, leur savoir-faire et connaissances partagées. Est-ce qu'une libéralisation immédiate et totale des densités des vignes de Champagne respectera ces valeurs durement transmises? (durabilité Taille champenoise, Mécanisation à outrance, Durée vieilles vignes,...)

- **Pour une vraie adaptation Climatique**

La Champagne a toujours su et voulu se tourner vers l'avenir en s'adaptant, elle sera prête à relever ce défi. Est-ce-que nos vignes champenoises actuelles ne sont pas plus adaptées que les faibles densités au réchauffement climatique? (Echaudage, Sécheresse, Irrigation...)

- **Pour l'économie des Territoires**

Notre région est riche de son savoir-faire et il résonne dans toutes les villes et villages de Champagne. Le travail manuel et notre mode de production champenois sont des atouts et des gages de qualité.

Est-ce que la baisse de 50% de main d'oeuvre avec les VSL sera bonne pour notre bassin économique?

- **Pour la grandeur des Vins de Champagne dans le monde**

Le Champagne est l'origine et reste la référence des vins effervescents mondiaux, il fait rêver nos consommateurs autour de la planète. Sans équivalent hier, en concurrence aujourd'hui, il doit rester un vin exceptionnel. Quelles sont les réelles motivations de notre région à baisser la densité et imiter les plantations de nos concurrents: Prosecco, Cava? (vin d'origine ou vin de marque, standardisation des pratiques et des goûts, impact Terroir et Rapport feuilles/racines/fruits,...)

- **Pour les Générations futures**

"*Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants.*" Quelle sera la valeur d'une vigne arrachée 1 rang sur 2 ? Serons-nous fiers de l'héritage laissé à nos enfants et quel avenir proposons-nous aux futurs vignerons de Champagne?

ANNEXE 11 RAPPORT GROUPE DE TRAVAIL MCE 2016

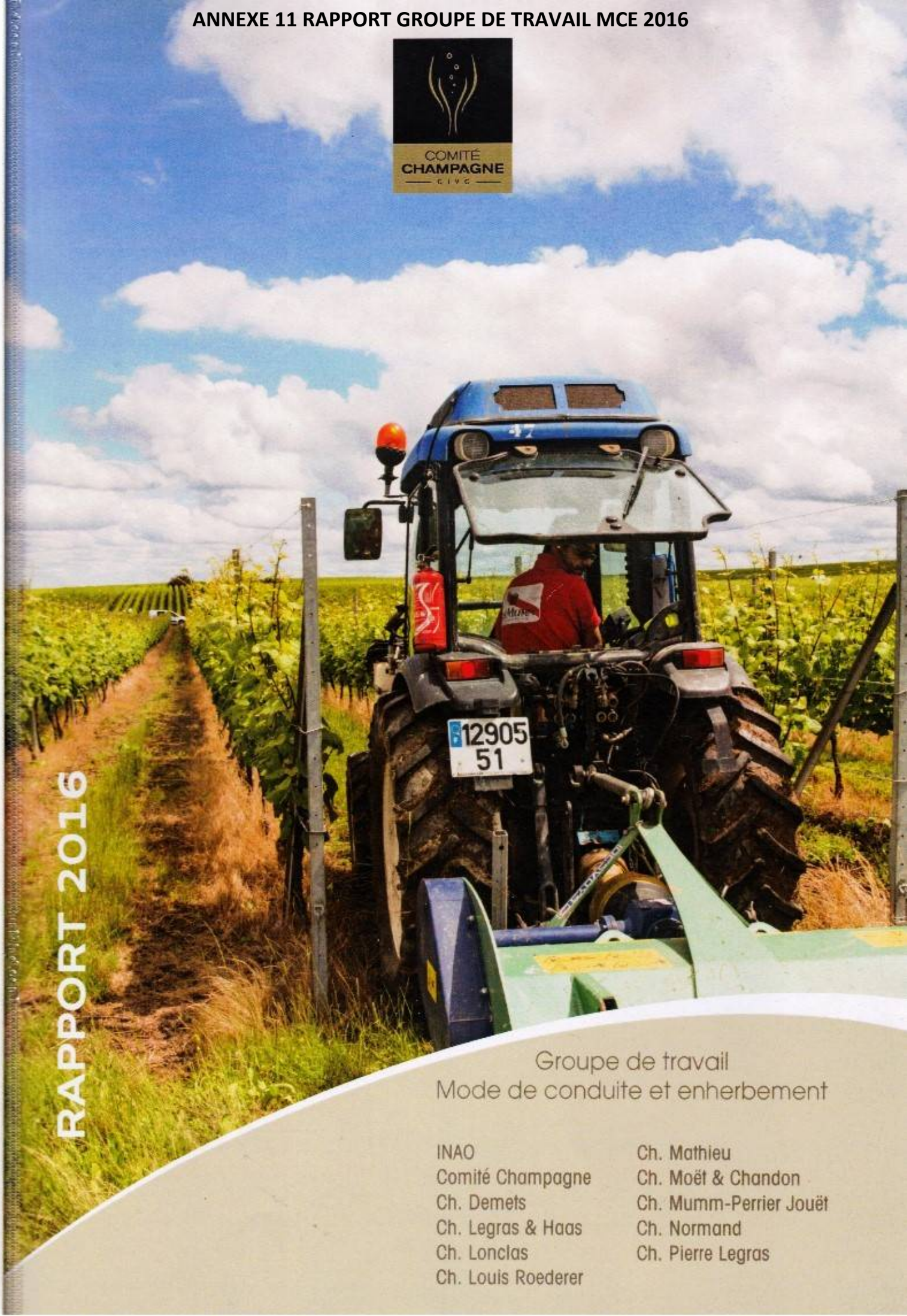

RAPPORT 2016

Groupe de travail
Mode de conduite et enherbement

INAO
Comité Champagne
Ch. Demets
Ch. Legras & Haas
Ch. Lonclas
Ch. Louis Roederer
Ch. Mathieu
Ch. Moët & Chandon
Ch. Mumm-Perrier Jouët
Ch. Normand
Ch. Pierre Legras

COMITÉ CHAMPAGNE

SOMMAIRE

GROUPE MODE DE CONDUITE ET ENHERBEMENT

RAPPORT 2016

Annexes

1. Résultats agronomiques par site 2016
2. Dégustations triangulaires 2016
3. Dégustations pédagogiques 2016

CAHIER DE SIGNATURES
EN PIECE COMPLEMENTAIRE